



## Activité lucrative sur Internet, quel statut ?

Par **a1502585**, le **06/03/2011** à **14:47**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiant et propriétaire d'un site web qui génère de l'argent. Le but de ce site est de reverser aux clients l'argent qu'ils ont gagné par leur activité. Il ne s'agit pas d'un site de jeu ou de loterie, les clients achètent simplement des codes d'une certaine valeur en passant par un service de micro-paiement. L'accumulation des gains engendrés par l'achat de codes leur permet de demander à recevoir cet argent via PayPal.

Lors de l'achat d'un code, je prends une petite commission qui me permet de soutenir les coûts engendrés par ce site web et de me faire un petit peu de bénéfices (qui restent très modestes).

Ma question est de savoir si je peux continuer cette activité en temps qu'étudiant en me contentant de déclarer les bénéfices à l'impôt sur le revenu ?

Merci.

Par **Domil**, le **06/03/2011** à **16:13**

Déclarez-vous auto-entrepreneur.

A priori, si vous gagnez de l'argent actuellement, vous fraudez l'URSSAF et vous fraudez le fisc

Par **a1502585**, le **06/03/2011** à **16:22**

Le problème du statut d'autoentrepreneur est que l'imposition s'effectue sur le chiffre d'affaire et non le bénéfice. La marge entre le chiffre d'affaire et le bénéfice étant énorme sur mon site, je serai à perte si je me déclare autoentrepreneur.

Mais si je déclare les revenus issus de cette activité à l'impôt sur le revenu, est-ce réellement une fraude ? Je suis perplexe sur cette question.

Par **Domil**, le **06/03/2011** à **16:26**

[citation]Mais si je déclare les revenus issus de cette activité à l'impôt sur le revenu, est-ce réellement une fraude ? [/citation]

Et vous payez comment les charges sociales ? vous reversez comment la TVA ?

Par **a1502585**, le **06/03/2011** à **16:52**

Donc si j'ai bien compris, en tant que particulier ce n'est pas légal de tenir ce genre de site web ?

Je me suis déjà renseigné sur le statut d'AE, mais (je me répète) le taux d'imposition sur le CA est trop important et me ferait perdre de l'argent. Ce statut n'est donc pas intéressant pour moi, aussi, quel statut devrais-je adopter en tant qu'étudiant pour maintenir un tel site ?

Merci pour vos réponses. :)

Par **Domil**, le **06/03/2011** à **17:45**

Allez à la CCI pour demander conseil